

Faire de la prévention en repérant les risques



Jocelyne Dubé
jdube@asstsas.qc.ca

IMPOSSIBLE D'AGIR EN PRÉVENTION SANS D'ABORD METTRE EN LUMIÈRE TOUS LES RISQUES DU MILIEU DE TRAVAIL. C'EST UN EXERCICE CRUCIAL, INCONTOURNABLE, AU CŒUR DE LA PRÉVENTION.

Tout voir pour tout savoir

Pour repérer les risques, tout le milieu de travail doit être scruté attentivement : les travailleurs, les tâches, même occasionnelles, partout où du travail est exécuté, dans tous les quarts de travail, etc. Ce n'est pas une mince affaire ! Pour y arriver, il est essentiel de structurer la démarche pour ne pas s'y perdre et, surtout, pour ne rien oublier.

Autre aspect important, l'exercice doit être effectué avec la participation de travailleurs qui connaissent la nature des tâches, dans toutes leurs particularités et leurs nuances. Sachez bien vous entourer.

Créer des regroupements

L'objectif est de se donner une structure pour faciliter l'identification des risques en regroupant les titres d'emploi, les tâches ou les lieux qui comportent des risques similaires. **L'encadré 1** présente

1 DIFFÉRENTES FAÇONS DE CRÉER DES REGROUPEMENTS AVEC RISQUES SIMILAIRES

- PAR TITRE D'EMPLOI (ex. : préposé aux bénéficiaires, infirmière, préposé à l'entretien ménager)
- PAR DÉPARTEMENT OU SERVICE (ex. : cuisine, pouponnière, administration)
- PAR LIEU (ex. : 1^{er} étage, 2^e étage)
- PAR TÂCHE (ex. : tri des marchandises, manutention)

quelques façons logiques de créer des regroupements parmi l'ensemble des postes de travail.

Si votre organisation compte très peu d'employés, vous pouvez même opter pour une analyse de chacun des postes de travail. Toutefois, procéder par regroupements facilite la tâche et économise du temps. Il demeure important que les regroupements permettent d'examiner l'ensemble de l'organisation.

Explorer le passé

Des outils et des moyens de prévention existent déjà dans votre établissement. Ils contiennent de nombreuses informations. Par exemple, le registre d'accidents du travail fait état de trois chutes dans la dernière année : une éducatrice est tombée sur la glace en accompagnant les enfants au terrain de jeu ; la cuisinière a glissé dans une flaque d'eau près du congélateur ; le préposé à l'entretien est tombé dans l'escalier. Ces incidents indiquent la présence de risques pour ces employés, et ce, dans différents lieux. Prenez-en note.

Dans le même ordre d'idées, deux déclarations de situations dangereuses concernent des difficultés à déplacer le chariot de la cuisine. Cette information très pertinente révèle des risques ergonomiques pour le personnel de la cuisine. **L'encadré 2** présente des outils qui vous mettront sans doute la puce à l'oreille. Examinez-les attentivement.

Observer le présent à la loupe

L'article précédent (p. 26) a présenté deux modèles pour bien comprendre la complexité de l'activité de travail. Ces modèles de référence permettent aussi de détecter les risques qui s'y cachent.

L'exercice doit être effectué avec la participation de travailleurs qui connaissent la nature des tâches, dans toutes leurs particularités et leurs nuances.

Pour chaque risque repéré, répertoriez les moyens préventifs existants. Vous constaterez que vous êtes déjà actif en prévention !

2

EXEMPLES D'OUTILS ET DE MOYENS DE PRÉVENTION

- Registre des événements accidentels
- Registre de premiers secours et de premiers soins
- Déclarations des accidents du travail
- Rapports d'enquête et d'analyse des événements accidentels
- Statistiques des accidents du travail
- Déclarations de situations dangereuses
- Registre de produits dangereux
- Rapports des inspections préventives

En utilisant les six catégories de la typologie des risques, examinez chacun des regroupements établis. Par exemple, si les postes de travail sont regroupés par titre d'emploi, vous noterez sans doute des risques biologiques pour les préposés aux bénéficiaires (ex. : exposition à des liquides biologiques), alors que le personnel de la cuisine est plutôt exposé à des risques pour la sécurité (ex. : couteaux et lames) et à des risques physiques (ex. : liquides brûlants). Voici quelques questions possibles pour déterminer les risques pour un regroupement « personnel d'entretien ».

- **RISQUES BIOLOGIQUES.** Les travailleurs doivent-ils manipuler des sacs contenant des liquides biologiques, se retrouvent-ils dans des endroits où il y a des moisissures ?
- **RISQUES ERGONOMIQUES.** Ont-ils des charges lourdes à manipuler, des efforts à déployer, des postures contraignantes à adopter ?
- **RISQUES CHIMIQUES.** Utilisent-ils des produits pour décaper les planchers, de l'essence dans la tondeuse à gazon ?
- **RISQUES POUR LA SÉCURITÉ.** Travaillent-ils avec des outils électriques, doivent-ils monter dans des échelles ?
- **RISQUES PHYSIQUES.** Travaillent-ils à proximité d'appareils sous tension, sont-ils exposés à la chaleur, au froid ?
- **RISQUES PSYCHOSOCIAUX.** Sont-ils exposés à de la violence verbale des usagers ?

L'approche globale de la situation de travail, quant à elle, offre une autre façon de mettre le doigt sur des risques plus difficiles à repérer. Est-ce que le travail comporte des variations dans le temps (jour, soir, nuit, fin de semaine) qui influent sur la présence de risques ? Quels sont les équipements utilisés et les risques associés ? Dans quel environnement le travailleur exécute-t-il ses tâches ? Les risques sont-ils les mêmes partout ?

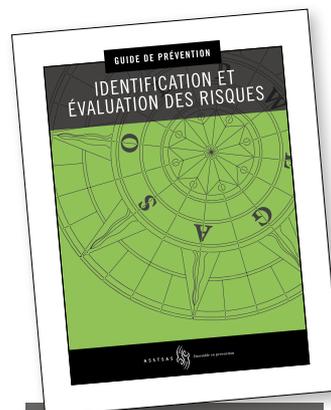
Aller encore plus loin

Pour raffiner la recherche des risques, procédez à des observations directement sur les lieux de travail, questionnez les travailleurs, cherchez des traces qui laissent soupçonner la présence de risques (ex. : des produits chimiques cachés dans le fond d'une armoire, un mur défoncé, une roue de chariot qui grince).

Consultez les publications d'organismes comme l'ASSTSAS, la CNESST et l'IRSST qui répertorient les risques connus pour certains types d'emplois. Le recours à des experts (ex. : ergonomes, hygiénistes du travail) peut aussi vous aider dans les cas les plus complexes.

Analyser pour mieux prioriser

L'étape d'identification des risques effectuée, il est temps de déterminer les priorités. Analysez les risques du point de vue des conséquences, de la gravité, de la fréquence et du nombre d'employés exposés. Occupez-vous immédiatement d'un risque aux conséquences graves (ex. : amputation, fracture), et ce, même s'il est peu fréquent ou qu'il concerne seulement quelques personnes. Bien entendu, tout risque qui peut être géré rapidement et à peu de frais doit être réglé au plus vite. Pour chaque risque repéré, répertoriez les moyens préventifs existants. Vous constaterez que vous êtes déjà actif en prévention ! ■



Ce guide offre une démarche pour organiser l'inventaire des risques et les classer par ordre de priorités. À télécharger gratuitement (asstsas.qc.ca/gp70).



Un répertoire d'outils pratiques pour élaborer votre plan d'action en prévention. À télécharger gratuitement (asstsas.qc.ca/fiches-sst).